

En consacrant ce principe fondamental du partage de la richesse dans notre Constitution et en réaffirmant de façon solennelle dans un texte constitutionnel un des principes qui sous-tend le fédéralisme canadien, je ne vois pas en quoi on enlève des pouvoirs aux provinces et on en ajoute au gouvernement central. En fait, ce qu'on fait, c'est reconnaître ce qui a maintenu le pays uni, la générosité des Canadiens, et réaffirmer par volonté solennelle dans la constitution ce lien va être maintenu et renforcé par tous les gouvernements.

Enfin, monsieur le président, dans un dernier temps, on se dote d'un mécanisme d'amendement et d'un mécanisme qui va permettre de défoncer les culs-de-sac. On a connu très fréquemment, depuis plus de 50 ans, de nombreuses expériences de négociations constitutionnelles. On s'est aperçu qu'il n'est pas toujours facile d'en arriver à des règles d'unanimité, et on s'est aperçu aussi que le risque ou le danger des règles d'unanimité, ce n'est pas se tromper, mais c'est ne pas agir, piétiner et ne jamais avancer. Afin d'éviter que ces situations de culs-de-sac ne se répètent, on a prévu un mécanisme qui permettrait d'établir des déblocages.

Comme je l'indiquais au début de mes remarques, monsieur le président, je suis particulièrement heureux que le gouvernement du Canada permette à la Chambre et au Sénat, en adressant cette résolution, d'amorcer le déblocage de la révision de la Constitution.

On a connu des tensions, on en connaîtra sûrement encore dans notre pays, cependant, à mesure que nous pourrions d'abord canadianiser nos institutions, continuer à améliorer la façon dont s'exercent les divers pouvoirs dans notre pays, nous aurons de plus en plus de chance de satisfaire aux exigences de plus en plus pressantes de la population qui veut une nouvelle constitution. De plus je suis convaincu qu'après l'examen en comité, après les discussions que nous aurons lorsque la résolution sera de retour du comité, nous pourrions procéder le plus rapidement possible au rapatriement, à l'inclusion de la charte des droits dans notre Constitution. Nous pourrions également consacrer le principe du partage comme principe qui sous-tend le fédéralisme canadien et nous doter d'un mécanisme d'amendement. Ainsi nous aurons respecté les engagements que nous avons pris envers la majorité des Québécois qui ont dit oui à la fédération canadienne et au renouvellement de la fédération.

● (1730)

[Traduction]

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Il est regrettable qu'un député soit reconnaissant de pouvoir participer à un débat, mais je suis heureux de pouvoir le faire avant que les libéraux nous fassent tous taire à 1 heure cette nuit. Je voudrais exprimer ma gratitude à mes collègues, parmi lesquels un grand nombre ne pourront parler durant le débat sur cette motion et seront empêchés d'y participer en qualité de député, à cause des étranges idées que les libéraux se font d'un débat équitable sur la constitution à la Chambre des communes.

### La constitution

La clôture nous est imposée aujourd'hui comme on nous l'a annoncé hier, et je voudrais faire quelques observations là-dessus. Bien qu'il s'agisse d'une procédure exceptionnelle, c'est la troisième fois que nous sommes bâillonnés de cette façon. Je suis étonné que le Nouveau parti démocratique, en dépit du mot «démocratique» dans son nom, ne soit aucunement opposé à la clôture hier. Aujourd'hui, en vertu de l'article 43 du Règlement, le Nouveau parti démocratique a proposé les motions les plus étrangères au sujet qu'ils aient pu imaginer, sans faire la moindre mention de la clôture qui nous est imposée aujourd'hui.

Pendant la période des questions les députés néo-démocrates ne se sont pas opposés non plus à l'imposition de la clôture à propos d'une mesure de cette importance. J'ai peine à le croire.

**M. Orlikow:** N'avons-nous pas voté contre?

**M. McKinnon:** Ils voteront probablement contre.

**M. Orlikow:** C'est pourtant ce que nous avons fait.

**M. McKinnon:** Ils ont voté contre, mais ils sont là quand les libéraux ont besoin d'eux. Dans un vieux film, Lauren Bacall, je pense, dit à Humphrey Bogart: que s'il a besoin d'elle, il n'a qu'à siffler. Les libéraux n'ont qu'à siffler et les néo-démocrates viendront. Il n'est point besoin de les payer; il n'est point besoin de leur offrir des postes; il suffit de siffler et ils viennent si l'on a besoin d'eux, et les libéraux le savent.

Le premier ministre (M. Trudeau) et Nicodème en sont venus à une entente sur ce qu'il conviendrait d'échanger en l'occurrence contre la loyauté des députés néo-démocrates. Si je comprends bien la lettre que voici, il s'agit de trois conditions. D'abord, le chef néo-démocrate (M. Broadbent) s'est assuré que les provinces n'y perdraient pas grand-chose étant donné qu'elles sont déjà propriétaires de leurs ressources: on leur céderait la gestion et le contrôle de leurs ressources tout en leur retirant le droit de propriété. A mon avis, je préférerais demeurer propriétaire si j'avais le choix entre posséder une chose ou en avoir la gestion et le contrôle.

En marchant ce matin, je me demandais comment le chef néo-démocrate avait pu faire cela, et je n'ai pu que penser aux provinces pauvres, qui n'y gagneront rien. Au lieu d'envoyer M. Blakeney traiter brillamment et énergiquement comme il le fait d'habitude dans ses négociations avec le premier ministre, Nicodème y est allé.

Aujourd'hui le premier ministre n'en finissait plus de parler de la nécessité de cette mesure radicale vu que la discussion traîne depuis 53 ans. En le voyant pleurer des larmes de crocodile sur les discussions qu'il a eues et les ennuis qu'il a subis, je pensais à un article du journaliste Peter Ward paru en 1971. Voici ce que le premier ministre disait de la charte en ce temps-là, et Peter Ward avait cité les paroles du premier ministre.

Le Canada peut se passer de la réforme constitutionnelle. Le fait a été démontré par tous les premiers ministres à la série de conférences, a dit M. Trudeau. Il a rappelé aux journalistes de Toronto qu'en 1967 à la conférence sur la confédération de demain, il s'était opposé à ce qu'on entreprenne une réforme constitutionnelle.